

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 17/12/2020**

Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence en mémoire de Monsieur Édouard LECERF, ancien Maire de Cassel et de Monsieur Valéry Giscard D'Estaing, ancien Président de la République.

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 01/10/2020

Adopté à l'unanimité

### **1- Motion**

Adopté à l'unanimité

M JODOGNE se réjouit qu'elle soit prise mais pour que la portée soit plus forte, il est toujours mieux d'être plus nombreux. M JODOGNE demande à M LE MAIRE s'il a pris attache auprès de ses collègues des autres communes et inviter les autres Conseils Municipaux à délibérer en ce sens

M LE MAIRE indique n'avoir pas encore pris contact avec les Maires de l'ancien canton de Cassel, il le fera à la suite de ce Conseil Municipal.

### **2- Adhésions SIDEN -SIAN**

Adopté à l'unanimité

### **3- Remboursement masques ADMR**

Adopté à l'unanimité

### **4- Adoption rapport CLECT**

MME DUQUENNE souhaite savoir si les membres du CLECT ont été renouvelés

M LE MAIRE répond positivement.

MME DUQUENNE indique que les documents envoyés ne sont donc pas les bons car M LESCHAVE et M COTREZ figurent toujours sur ceux-ci.

M LE MAIRE précise que sur l'annexe reçu, date du 05 mars 2020, mais les membres ont été renouvelés depuis.

M JODOGNE revient sur un sujet abordé lors de la commission travaux et précise qu'au-delà du transfert de compétence pour l'aire de camping, ce qui est intéressant c'est que la CCFI va moderniser cette aire.

M LE MAIRE ajoute que la commune devra certainement payer une part des travaux pour amener les réseaux et précise que la CCFI veut investir.

18h51 : Arrivée de MME DEWAELE

### **5- Désignation représentants inord**

Adopté à l'unanimité

### **6- Tableau des effectifs**

Adopté à l'unanimité

M JODOGNE souhaite savoir si ce sont des nouveaux postes ou l'avancement d'agents déjà en place

M LE MAIRE précise que les agents sont en poste.

M FANTINO indique que les postes existants seront fermés après acceptation de l'ouverture de ceux-ci lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **7- Régime indemnitaire**

Adopté à l'unanimité

### **8- Ouverture crédits d'investissement**

Adopté à l'unanimité

### **9- Subvention DETR menuiseries Hôtel Prévost**

Adopté à l'unanimité

### **10-Subvention villages et bourgs volet relance réfection fontaine et terrasses**

Adopté à l'unanimité

M JODOGNE interroge sur le calendrier et souhaite savoir si cette délibération est en lien avec les problèmes liés aux terrasses. Il souhaite également savoir si les travaux seront terminés quand les terrasses des commerçants pourront rouvrir.

M LE MAIRE stipule que ces travaux sont bien en lien avec les problèmes d'infiltration d'eau. Il ajoute que nous pouvons obtenir une subvention à hauteur de 50%. La demande de subvention a déjà été envoyée car le délai était très court. De plus, les travaux doivent impérativement être terminés dans 3 mois, c'est dans le plan de relance. Une entreprise locale devrait faire les travaux.

### **11- Convention CAF / CTG**

Adopté par 17 voix POUR, 1 ABSTENTION (MME VANHOVE) et 1 absence (M POTISEK)

MME VANHOVE souhaite connaître quelle est la collectivité qui va élaborer et signera la convention, commune ou CCFI

MME FRANCOIS indique que la commune signe avec la CCFI, la convention sera donc intercommunale.

M JODOGNE revient sur la question posée précédemment, la convention est bien signée entre la CCFI et la CAF et intègre le territoire de Cassel

MME FRANCOIS répond par la positive.

M JODOGNE souhaite être informé sur les orientations prises avant la signature de cette convention, afin d'en débattre, et être en accord avec les orientations portées par la CCFI

M LE MAIRE rappelle que cette délibération doit être votée avant le 31 décembre 2020 et que nous sommes donc pris par le temps.

MME VANHOVE questionne sur le diagnostic

M FANTINO rappelle qu'à ce jour la commune est engagée dans un CEJ, qui avait été signé lors d'un précédent mandat. Dans le fonctionnement, si nous ne signons pas aujourd'hui ce CTG, le CEJ mourra et la commune ne pourra plus intégrer le CTG ultérieurement.

L'agent référent (responsable du service jeunesse) siègera au comité de pilotage, l'éducatrice petite enfance travaille actuellement sur l'analyse des besoins sociaux. A l'issue de ces échanges qui devraient être nombreux, un certain nombre d'objectifs seront déclinés, au niveau intercommunal et Cassel, pour laquelle vous serez amenés à délibérer à nouveau et à échanger sur les choix. Un certain nombre d'objectifs seront fixés et vous choisirez si vous souhaitez ou non vous inscrire dans ces objectifs.

MME VANHOVE indique que l'intérêt est qu'il y ait une grande ouverture vers l'action sociale par rapport au CEJ qui était orienté vers l'action jeunesse.

M JODOGNE souhaite être sûr d'avoir les informations concernant les orientations prises pour le CTG

M LE MAIRE stipule que ce sujet sera d'abord abordé en Conseil des Maires et peut être en Conseil Communautaire.

M JODOGNE aborde à nouveau le sujet de la halte-garderie et des besoins des casselois pour les services. Il est important que cette convention se fasse au niveau de la communauté de communes puisqu'il y a plus de moyens et une capacité à mieux répartir les services et à mieux organiser les choses, ce qui est une avancée. Il indique que suite à la fermeture de services, la commune est en déficit de services par rapport à la jeunesse.

M LE MAIRE rappelle que la CCFI a les cartes en mains et que la CAF ne suit plus financièrement pour la halte garderie (au 31 décembre 2020). La CCFI a investi à Hardifort depuis plusieurs années (près de 450.000€) et ne sera pas prête à refaire quelque chose à Cassel

MME FRANCOIS rappelle qu'il n'y avait plus que 2 enfants inscrits (1 casselois) et ajoute que ce n'est donc plus un réel besoin.

M LE MAIRE précise avoir rencontré avec MME FRANCOIS, MME KEIGNART, vice présidente de la CCFI

MME VANHOVE interroge sur le fonctionnement de la CCFI pour le travail des commissions. A ce jour nous n'avons pas réélu de conseillers municipaux pour ces différentes commissions.

M LE MAIRE indique que la volonté du président de la CCFI est de remettre en marche ces commissions qui ont été mises en veille depuis les élections en raison de la pandémie.

MME VANHOVE souhaite que l'on ait des représentants dans les commissions de la CCFI afin de pouvoir faire remonter les besoins

M LE MAIRE rappelle que les choses vont se mettre en place en début d'année.

M QUAEYBEUR indique qu'en parallèle la CCFI a mis en place un conseil de développement qui était déjà présent lors du précédent mandat. Un appel à candidature est lancé jusqu'au 31 décembre 2020. Ce ne sont pas des élus mais des personnes extérieures aux conseils municipaux.

M JODOGNE appuie les propos de MME VANHOVE en indiquant qu'il est important que la commune soit représentée dans les commissions pour pouvoir participer aux débats de l'action sociale, l'action jeunesse. Il souhaite avoir connaissance du diagnostic une fois qu'il sera établi, pour pouvoir en débattre et que les représentants à la CCFI puissent participer à l'élaboration à l'échelle de la CCFI.

M LE MAIRE va mettre en relation MME FRANCOIS avec la Vice-Présidente pour qu'elle l'informe des opérations afin que l'on puisse communiquer avec le Conseil Municipal.

## **12- Annulation délibération LEA / CAF - nouveaux tarifs**

Adopté à l'unanimité

## **13- Convention 4 jours de Dunkerque**

Adopté à l'unanimité

M JODOGNE interroge sur l'annexe reçue. Elle est signée en date de septembre 2020.

M LE MAIRE précise que c'est un report car la course n'a pas eu lieu en 2020. Si elle ne peut se dérouler en 2021, il y aura un nouveau report pour 2022.

M JODOGNE indique que la délibération n'est pas assez explicite. Les 7.500€ n'ont donc pas été dépensés en 2020 et sont reportés à 2021.

M LE MAIRE répond par l'affirmative.

M JODOGNE pense que la délibération devrait être reformulée.

M LE MAIRE stipule qu'il n'y a pas d'ambiguïté pour le groupe majoritaire.

M JODOGNE indique que la course des 4 jours de Dunkerque est un bel événement qui contribue au rayonnement de Cassel, mais il y a un problème de stationnement lors de la course pour les habitants. Il pense qu'il faudrait trouver une solution pour les résidents du centre-ville et communiquer avec les résidents via un « toutes-boîtes » plutôt que par un arrêté municipal affiché.

M LE MAIRE précise que nous communiquons et rappelle que les parkings des jésuites, de la salle des sports et de la terrasse du château sont réservés aux Casselois. Ces trois parkings ne sont pas loin du centre-ville et ont à eux trois un nombre élevé de places disponibles.

M JODOGNE ajoute que lui, comme les habitants du centre-ville subissent et ont besoin de plus d'information au préalable.

M LE MAIRE en prend note et réfléchira éventuellement à une communication différente.

M QUAEYBEUR précise que MME POTISEK avait mis à disposition son parking (la grande maison)

M LE MAIRE indique que c'était lors du carnaval mais il doit être possible de s'y garer également

Il ajoute que cette manifestation est importante pour la commune et souhaite qu'elle y reste.

#### **14- Subvention de fonctionnement**

M LE MAIRE informe le Conseil Municipal du changement de Conseiller Délégué aux associations. En effet MME BEUTIN a préféré arrêter par manque de temps et pour raison professionnelle. C'est MME DEBLIECK qui la remplace à ce poste.

M LE MAIRE remercie MME BEUTIN pour le travail effectué depuis le début de son mandat.

Adopté à l'unanimité

#### **Questions diverses**

M LE MAIRE fait part de diverses informations :

- Le 24 décembre, 2 personnes déambuleront dans les rues du centre-ville.  
M CLYTI précise les horaires : entre 14h et 17h30 dans différents quartiers de Cassel.  
Il indique que les habitants pourront regarder devant chez eux cette surprise.  
MME VANHOVE souhaite connaître le trajet  
M JOLY indique que c'est en centre-ville et précise compter sur Cédric pour cet après-midi du 24 décembre.
- École : Suite aux directives de l'Education Nationale, le spectacle habituellement offert par la municipalité n'a pu avoir lieu. Le goûter offert par le Père Noël a été déposé dans les 2 écoles primaires ce jour;  
MME FRANCOIS stipule que seuls le Père Noël et elle-même ont pu se rendre à l'école Till l'espiègle, l'école Saint Joseph autorisait plus d'élus au sein de son établissement.  
M LE MAIRE indique que le Diocèse est moins strict que l'Education Nationale.
- Installation du CM des enfants : suite au scrutin du 9 novembre, 5 enfants ont été élus (3 à Till et 2 à St Jo) et l'installation du conseil a eu lieu le 11 décembre.  
MME FRANCOIS précise que 16 enfants au total sont élus.
- Colis des aînés : 298 colis seront offerts ce samedi 19 décembre aux aînés casselois.  
MME VANHOVE rappelle les horaires : préparation des colis vendredi à 9h, distribution samedi à 9h.

- Vidéo protection : une consultation sera faite auprès de la population quant aux positions des uns et des autres concernant la vidéo protection. C'était une promesse de campagne et le dossier doit être déposé auprès des services de l'Etat avant le 25 février 2021 (FIPD). La consultation se fera via le site « Cassel je participe » et par bulletins papiers. La communication et les modalités sont en cours d'élaboration.
- Maison France Service : lors d'une rencontre, le 22 octobre, organisée par la DGFIP, il a été confirmé une présence des services du Ministère des Finances au sein de la Maison France Service après la fermeture de la trésorerie.  
M JODOGNE questionne sur des travaux évoqués par M LE MAIRE lors d'un Conseil Municipal. Travaux qui seraient engagés pour l'accueil de la Maison France Service. Il souhaite avoir plus d'informations, les travaux prévus et le calendrier de ceux-ci.  
M LE MAIRE indique que la DP a été reçue et validée par les différents services. Il ajoute que certains d'entre eux ont débuté (gaz, chauffage). Le gros oeuvre devrait démarrer rapidement (retard dû au COVID). Un montant de 275.000€ de travaux a été voté pour la Maison France Service de Cassel.  
M JODOGNE souhaite savoir si des agrandissements sont prévus.  
M LE MAIRE stipule que tout le bâtiment sera modifié et que nous devons trouver une solution pour "héberger" la Poste durant 6 à 8 mois. Des bureaux seront créés pour l'accueil en toute confidentialité.  
M JODOGNE voudrait une présentation du projet lors d'un Conseil Municipal.  
M LE MAIRE indique qu'il fera une présentation et informera sur les dates s'il a plus de précisions.
- Suite à la rencontre avec le Colonel de Gendarmerie il a été confirmé une permanence en mairie après la fermeture de la Gendarmerie de Cassel. L'équipement d'un bureau sera à prévoir.
- Vœux à la population : les vœux ne peuvent se dérouler en présentiel, des capsules vidéo seront diffusées via les réseaux sociaux et le site internet début janvier.
- Les dates des prochains Conseils Municipaux (1<sup>er</sup> semestre 2021) seront communiquées par mail dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier.
- Villages fleuris : Ce soir M LE MAIRE a suivi en visio conférence la remise des prix des villages fleuris, Cassel a obtenu les encouragements.
- Fibre : La carte du découpage de la ville a été envoyée aux élus par mail.

M BEUN donne des précisions sur la réunion qui s'est déroulée la semaine précédente avec le Département. Il indique que des travaux de voirie sont prévus rue Foch, il attend un écrit de tout ce qui a été annoncé.

M LE MAIRE précise que les travaux se feront en 3 phases :

- le pavage sera refait rue Foch et avenue Mahieu,
- Route de Dunkerque, ils seraient d'accord pour la refaire totalement. L'enrobé serait retiré pour laisser place aux pavés, un sondage de terrain serait fait également pour la partie où la route glisse vers la pâture,
- La rue Foch serait en pavés, en partenariat avec la commune. Le département est conscient du fait que la commune est historique et qu'il faut la conserver comme telle.

MME DEKEYSER stipule que la distribution de l'écho casselois se fera début janvier. Elle précise qu'une relecture a été faite ce jour avec MME DEBLIECK et M DECOSTER.

M QUAERYBEUR souhaite aborder la fermeture annoncée du collège Sainte Marie pour problèmes financiers et immobiliers.

Il indique avoir été reçu avec 2 parents d'élèves par le directeur de l'établissement qui a donné pour précision que la crise COVID a accéléré les choses, beaucoup de désistements ont eu

lieu durant l'été pour l'internat. Ils seront reçus par le diocèse ce vendredi et expliqueront ce qu'apporte le collège. Le collège est tout sauf un repaire de délinquants, il bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel mais l'économie a pris le dessus sur l'humain. Il déplore le fait que des enfants seront laissés sur le bord de la route. Il précise espérer convaincre et indique qu'une autre action sera organisée à la rentrée pour montrer leur mécontentement.

M LE MAIRE remercie M QUAEYBEUR pour son dévouement. Il précise que la municipalité ne peut pas faire grand-chose puisque c'est un établissement privé et ajoute que c'est toujours douloureux de perdre un établissement scolaire. Cet établissement a besoin de milliers d'euros.

M JODOGNE stipule que c'est un constat de fermeture de différents services Casselois. Il interpelle M LE MAIRE sur le fait que celui-ci pense que l'action est limitée et n'est pas en accord avec ces propos puis ajoute qu'il faut anticiper, s'interroger sur les fragilités, avoir un dialogue avec les différents acteurs Casselois afin de savoir ce que sera Cassel dans 5 - 10 ans. Il pense qu'il n'y a pas assez de débats pour l'avenir de Cassel à moyen et long terme.

M JODOGNE revient sur les travaux de pavage et pense qu'il est important pour la commune de paver différentes rues. Il souhaite qu'il y ait une réflexion avec la CCFI pour que le contour de l'église soit pavé. Quant au coût, il faut négocier, Cassel et ses lieux de promenade le méritent.

En ce qui concerne les villages fleuris, il faut un encouragement. A nouveau, il regrette l'abattage de l'alignement de tilleuls au cimetière ainsi que de la glycine. Le végétal à Cassel n'est pas respecté. Il est important d'avoir des actes pour le respect de celui-ci et qu'il retrouve sa place dans la commune.

M LE MAIRE rappelle que nous ne pouvons pas prévoir la fermeture de certains établissements. Si parfois nous sommes informés, même en discutant, nous ne pouvons obtenir gain de cause. Il redit qu'il ne peut rien faire pour le collège et le Directeur en est conscient. Des millions de travaux sont à prévoir pour l'entretien des bâtiments. Il recevra les propriétaires fonciers prochainement pour les informer sur le risque de dégradations et pillages dans les bâtiments.

Concernant les services aux Casselois, M LE MAIRE rappelle que des permanences seront proposées au public et ce, grâce à diverses réunions de travail avec les différents services.

Il conseille à M JODOGNE de regarder la forêt qui pousse plutôt que de regarder les arbres tomber.

En ce qui concerne les restrictions d'Etat, nous ne pouvons rien faire.

Pour les pavés, contour de l'église, le coût sera bien trop élevé, il faudrait voir pour des travaux sur plusieurs années.

M DUHOO regrette que la réunion essor économique / culture n'ait pu se tenir en novembre. Il informe sur la websérie, le déplacement des archives de la médiathèque vers la mairie, le marché estival qui a eu du succès, les visites avec M DE QUILLACQ, le projet avance, il en ressort qu'il faudrait faire des plantations d'arbres, de bulbes, d'essences locales, de vivaces plutôt que d'annuelles. Cependant il ne faut pas augmenter la tâche de travail des agents. Le coût a été quantifié : 18.000€. Le projet sera présenté lors de la prochaine réunion de commission.

Il ajoute que la médiathèque est réouverte (sauf durant les vacances de Noël), que dans l'écho casselois, 4 entreprises sont mises à l'honneur, qu'un travail avec la région est en cours pour la redynamisation du centre bourg, concernant les villages fleuris, il ajoute que les efforts sont récompensés, qu'il faudra travailler sur le classement de certains arbres remarquables et sur la signalétique de ceux-ci. Pour conclure M DUHOO s'engage à faire parvenir le compte rendu de la dernière commission essor économique culture avant le 25 décembre.

M LE MAIRE souhaite aborder le fleurissement, une étude de faisabilité est en cours. Cela demande beaucoup d'entretien et donc de personnel. Il précise être d'accord avec la végétalisation et indique que cela débutera par les entrées de ville.

MME VANHOVE rappelle que la première entrée de ville est l'avenue Mahieu et que c'est la plus triste (rond point). Ceci étant, il n'est pas de notre compétence.

M POTISEK interroge sur l'éventualité d'obtenir des subventions grâce aux encouragements obtenus aux villages fleuris.

M LE MAIRE répond par la négative.

Fin de séance : 20h40